

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pour diffusion immédiate**

### **Gestion des matières résiduelles : le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) veut travailler avec les municipalités sur une base locale.**

**Maria, le 25 avril 2005.** – *Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine désire investir ses énergies au soutien des municipalités qui souhaitent continuer à aller de l'avant dans le dossier de la saine gestion des matières résiduelles. Ainsi, le CREGÎM est disposé à donner son avis et à conseiller les MRC sur demande mais n'assistera plus régulièrement aux rencontres du comité technique.*

Selon Pierre Desmeules, président du CREGÎM, « Plusieurs municipalités de la Baie des Chaleurs ont fait preuve d'initiative depuis janvier dernier en mettant en place des mesures qui visaient à réduire le volume de déchets et à diminuer les impacts sur l'environnement. Il importe de supporter les actions et les idées de ceux et celles qui contribuent à améliorer à long terme la qualité de vie dans la région. »

Le CREGÎM croit que son expertise serait plus profitable si elle était offerte directement aux administrations municipales pour les soutenir dans la mise en place de mesures concrètes visant la réduction à la source, la réutilisation des matériaux, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

En tant qu'organisme régional désireux de contribuer au développement durable du territoire et à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le CREGÎM se fera un devoir d'épauler les décideurs selon leurs besoins tout en respectant sa mission première de protection de l'environnement.

Il faut rappeler que le CREGÎM a accepté d'appuyer sous certaines conditions et sur une base temporaire l'utilisation des dépôts en tranchée comme mesure d'élimination des matières résiduelles. Ces conditions devaient permettre de diminuer significativement les impacts sur l'environnement et la santé publique.